

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2488/2017	Objet : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Remplacement des administrateurs élus

Conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Pouvoirs : 5
Absents : 3 Votants : 24

L'an deux mil dix-sept, le 24 novembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Arlette LEPARC adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Joël VILLAÇA, Nathalie BOIXIERE, Alexandre RICHE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Bernard KAMMERER pouvoir à Sylvie GERINTE.

Marie-France PELLETEY pouvoir à Danielle METRAL.

Florence TORRECILLA pouvoir à Alexandre RICHE.

Virginie LECARDONNEL pouvoir à Marie-Paule BOILLOT.

Absents : Alphonse BOYE,

Hakima OULD SLIMANE,

Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R.123-9 ;

Vu la délibération 2240/2014 du 16 décembre 2014 du conseil municipal de Marolles-en-Brie relative à la représentation du conseil municipal dans les différentes commissions ;

Vu la délibération 2474/2017 du 26 septembre 2017 du conseil municipal de Marolles-en-Brie portant installation de cinq nouveaux conseillers municipaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité, 19 voix pour, 3 voix contre (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU) et 2 abstentions (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ) :

ARTICLE 1 : APPROUVE et ENTERINE le remplacement des administrateurs élus comme suit :

Arlette LEPARC devient membre titulaire élu, en remplacement de Roger LANGLAIS.

Magali OLIVE reste seul membre suppléant élu ;

ARTICLE 2 : APPROUVE et ENTERINE la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – administrateurs élus, comme suit :

CCAS	Le maire est président de droit Titulaires : Bernard KAMMERER, Danielle METRAL, Alphonse BOYE, Virginie LECARDONNEL, Alexandre RICHE, Dominique GOYER, Arlette LEPARC. Suppléant : Magali OLIVE
-------------	--

ARTICLE 3 : DIT que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire ;

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération modifie la délibération 2240/2014.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 novembre 2017.



Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie.

Acte à classer**2488-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-04T12-16-15.00 (MI208542173)**Identifiant unique de l'acte :**094-219400488-20171127-2488-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Conseil d'administration du Centre Communal d'
Sociale (CCAS) - Remplacement des administrat**Date de décision :** 27/11/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. fonctionnement commissions municipales
5.2.2.5. autres**Acte :** [2488-2017 CCAS - Remplacement.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/12/17 à 12:16

Par **MARQUES Christine****Transmis**

Date 04/12/17 à 12:16

Par **MARQUES Christine****Accusé de réception**

Date 04/12/17 à 12:24